

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue à la salle du Centre des Loisirs ce septième jour de décembre 2020, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents Madame, Andrée Lebel, Messieurs Pierre Després, Claude Patry, Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre, de même qu'en présence du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc.

Siège no 2: Poste vacant

Absente : Madame Chantale Alain, conseillère, ne peut assister à la présente séance.

**OUVERTURE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et procède à la prière.

**2020-12-138 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Prière et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Réponses aux questions de la séance précédente
6. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 novembre 2020
7. Approbation des comptes / novembre 2020
8. Correspondance
  - a. Directeur général
  - b. Maire
9. Dépôt du registre des déclarations des élus relatives aux dons et autres avantages reçus
10. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus
11. Avis de vacance au poste de conseiller au siège no 2 du conseil municipal
12. Élection partielle au poste de conseiller au siège no 2 du conseil municipal
13. Renouvellement du contrat de travail de l'employé de voirie pour la saison 2021
14. Présentation des arrérages de taxes pour l'année 2020
15. Demande à la MRC de Témiscouata pour prolonger le délai de réalisation du projet récréo-touristique de la Municipalité à la chute à l'Orignal située sur son territoire
16. Demande à la MRC de Témiscouata pour reporter l'échéance du projet de signalisation de la Municipalité

17. Montant applicable porté au fonds cumulé réservé aux sinistres majeurs pouvant survenir dans notre municipalité pour l'année 2021
18. Acceptation de l'offre de services pour services juridiques en droit municipal et en droit du travail
19. Renouvellement 2021 pour le contrat d'entretien et de soutien des applications PG Systèmes
20. Cotisation annuelle 2021-2022 au réseau biblio du bas-Saint-Laurent
21. Utilisation du surplus accumulé non affecté pour l'année financière 2020
22. Engagement du personnel pour l'entretien de la patinoire, horaire et tarification pour la saison 2020-2021
23. Responsable du déneigement de la toiture du centre des loisirs pour la saison 2020-2021
24. Fermeture du bureau municipal / vacances des fêtes 2020-2021
25. Reddition de compte 2020 pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)
26. Demande de compensation au ministère des transports du Québec pour l'entretien des chemins à double vocation situés sur le territoire de la municipalité
27. Reddition de comptes au ministère des transports du Québec dans le cadre du *programme d'aide à la voirie locale / sous-volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)*
28. Rapport des élu(e)s
29. *Divers*
30. Deuxième période de questions
31. Clôture de la séance
32. Prochaine séance du conseil – **lundi le 11 janvier 2021**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

Aucune question n'est formulée.

### **2020-12-139 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2020**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 novembre 2020 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

## **2020-12-140 APPROBATION DES COMPTES / NOVEMBRE 2020**

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de novembre 2020 depuis la dernière séance du conseil en date du 9 novembre 2020 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de quatre-vingt-un mille dollars trois cent soixante-sept dollars et soixante-dix-huit sous (81 367,78 \$ ), soit une somme de quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-quatorze dollars et dix sous (80 394,10 \$ ) pour la Municipalité, et de neuf cent soixante-treize dollars et soixante-huit sous (973,68 \$ ) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante;

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, MARC LEBLANC, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 9 novembre 2020 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 7 décembre 2020

---

Marc Leblanc, LL.B.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

### **CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

### **CORRESPONDANCE DU MAIRE**

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

### **DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS RELATIVES AUX DONNÉES ET AUTRES AVANTAGES REÇUS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité fait rapport aux membres de ce conseil qu'aucune déclaration écrite relative à tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement

privée et qui excède 200 \$ n'a été produite à la direction générale de la municipalité par un membre de ce conseil depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

## **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS**

Messieurs André Saint-Pierre, Pierre Després, Claude Patry, et Madame Andrée Lebel, remettent au directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité leur déclaration respective des intérêts pécuniaires des élus dûment complétée et signée.

Ces déclarations seront déposées dans les archives de la municipalité et devront être amendées par l'élu suite à tout changement survenu en cours d'année relativement aux informations contenues dans sa déclaration initiale.

## **AVIS DE VACANCE – SIÈGE NUMÉRO 2**

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* [RLRQ, c. E-2.2], le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité avise le conseil municipal que, en date du 16 novembre 2020, il a reçu, en mains propres, la lettre de démission de Monsieur Dilan Dumont au poste de conseiller au siège no 2 du Conseil municipal, lettre qui sera déposée dans les archives de la Municipalité.

## **2020-12-141 ÉLECTION PARTIELLE AU POSTE DE CONSEILLER AU SIÈGE NO 2 DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a été avisé par le directeur général de la Municipalité, en date de ce jour, de la démission de Monsieur Dilan Dumont au poste de conseiller au siège no 2 de ce conseil;

**ATTENTU QUE** la démission de Monsieur Dumont est effective en date du 16 novembre 2020;

**ATTENDU QUE** l'article 337 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* [RLRQ, c. E-2.2] prévoit que la vacance d'un poste de conseiller constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, et dont le conseil n'a pas décrété le comblement par une élection partielle, n'est comblée que lors de cette élection générale;

**ATTENDU QUE** la date de la prochaine élection générale municipale est fixée au 7 novembre 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal prend la décision de ne pas décréter le comblement du poste laissé vacant par la démission du conseiller Monsieur Dilan Dumont par une élection partielle;

**QUE** le poste vacant au siège no 2 du conseil municipal sera comblé lors de la prochaine élection générale municipale fixée au 7 novembre 2021.

**2020-12-142    RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL  
DE L'EMPLOYÉ DE VOIRIE MUNICIPALE POUR  
LA SAISON 2021**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a engagé en avril 2020, par la résolution portant le numéro 2020-04-59, Monsieur Mario Morin pour agir à titre d'employé de voirie pour la saison 2020;

**ATTENDU QUE** la résolution stipule que le contrat saisonnier de l'employé de voirie municipale soit renouvelé, sur une base annuelle, par résolution adoptée par ce conseil lors de sa séance de décembre;

**ATTENDU QUE** ce conseil est pleinement satisfait du travail effectué par Monsieur Morin durant la saison 2020 à titre d'employé de voirie de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité offre à Monsieur Mario Morin de renouveler son contrat de travail saisonnier à titre d'employé de voirie municipale pour la saison 2021;

**QUE** le contrat de travail intervenu entre la Municipalité et Monsieur Morin en date du 19 mai 2020 soit reconduit aux mêmes conditions pour la saison 2021, à l'exception de la rémunération prévue à la clause 3.1.

**QUE** l'échelle salariale et le contrat de travail de Monsieur Morin sont classés en annexe aux archives sous la rubrique numéro 303.5 RÉMUNÉRATION ET 305.4 CONTRAT DE TRAVAIL.

**2020-12-143 PRÉSENTATION DES ARRÉRAGES DE TAXES  
POUR L'ANNÉE 2020**

**ATTENDU QU'**un état détaillé des arrérages de taxes pour l'année 2020 a été présenté aux membres du conseil;

**ATTENDU QU'**un rapport comprenant la liste des propriétaires en défaut de paiement pour les taxes 2020 et pour les années antérieures 2018 et 2019, préparée par la direction générale de la municipalité et datée du 2 décembre 2020, a été remis aux membres du conseil et déposé dans les archives de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** les membres de ce conseil prennent acte du dépôt de la liste des arrérages de taxes datée du 2 décembre 2020 préparée par la direction générale de la municipalité;

**QUE** le conseil approuve la liste officielle des arrérages de taxes municipales datée du 2 décembre 2020;

**QUE** le conseil donne le mandat au directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de demander à la MRC de Témiscouata de procéder à la vente des trois (3) immeubles situés sur son territoire pour non-paiement de l'impôt foncier pour les années 2019 et 2020, immeubles cités dans la liste des propriétaires en défaut de paiement pour les taxes 2020 et pour les années antérieures 2018 et 2019, préparée par la direction générale de la municipalité et datée du 2 décembre 2020;

**QUE** le conseil délègue le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, Monsieur Marc Leblanc, pour assister à la vente en justice des immeubles concernés et, dans l'éventualité où il n'y a pas preneur, d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité, lesdits immeubles.

**2020-12-144 DEMANDE À LA MRC DE TÉMISCOUATA POUR  
PROLONGER LE DÉLAI DE RÉALISATION DU  
PROJET RÉCRÉO-TOURISTIQUE DE LA  
MUNICIPALITÉ À LA CHUTE À L'ORIGNAL  
SITUÉE SUR SON TERRITOIRE**

**ATTENDU QUE** le ou vers le 19 décembre 2019, la Municipalité a déposé une demande d'aide financière à la MRC de Témiscouata en vertu de son *Fonds de développement du territoire (FDT)*, via la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, volets local et*

*régional*, pour procéder à la conception et à l'aménagement de la chute à l'Original située en terre publique sur son territoire;

**ATTENDU QUE** le ou vers le 12 mars 2020 une convention à l'octroi de cette aide financière a été signée entre la MRC de Témiscouata et la Municipalité;

**ATTENDU QU'** une disposition de ladite convention prévoit qu'elle est d'une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature, période pendant laquelle le projet devra être réalisé;

**ATTENDU QUE** la MRC de Témiscouata, par l'entremise de son *Fonds de développement du territoire* (FDT), alloue à la Municipalité une somme maximale de 12 965,75 \$ pour la réalisation de ce projet;

**ATTENDU QUE** comme la chute à l'Original est située en territoire public dans les limites de la Municipalité, cette dernière a formulé au ministère des Forêts de la Faune et des Parcs une demande de permis d'intervention pour pouvoir exécuter lesdits travaux d'aménagement;

**ATTENDU QUE** le ou vers le 28 septembre 2020, le ministère informait la Municipalité qu'elle n'est pas admissible à la délivrance d'un permis d'intervention pour un aménagement récréatif puisque ce droit a pris fin en 2015, et qu'aucune demande de renouvellement n'a été formulé par la Municipalité depuis cette date;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit formuler une nouvelle demande auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour l'obtention d'un permis d'intervention pour les activités requises à un aménagement récréo-touristique à la chute à l'Original;

**ATTENDU QUE** suite à l'obtention de son permis, la Municipalité devra adresser une demande au Centre de service du territoire public (CSTP) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour son projet d'aménagement récréo-touristique à la chute à l'Original;

**ATTENDU QU'**il est à prévoir des délais significatifs pour l'obtention des autorisations gouvernementales précitées et que, par voie de conséquence, le projet d'aménagement récréo-touristique à la chute à l'Original ne pourra être effectué avant le printemps 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la Municipalité demande à la MRC de Témiscouata de reporter à 2021 son aide financière accordée par son *Fonds de développement du territoire*

(FDT) dans le cadre du projet d'aménagement récréo-touristique de la Municipalité à la chute à l'Original;

**QUE** la Municipalité puisse réutiliser, en 2021, l'aide financière ainsi reportée dans le cadre de la phase 2 du projet;

**QUE** la Municipalité s'engage à rembourser à la MRC de Témiscouata la somme de 9 750,00 \$ reçue le ou vers le 30 juin 2020, représentant la première contribution financière de la MRC de Témiscouata pour la réalisation de ce projet;

**2020-12-145 DEMANDE À LA MRC DE TÉMISCOUATA POUR REPORTER L'ÉCHÉANCE DU PROJET DE SIGNALISATION DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité, en 2019, a fait une demande d'aide financière à la MRC de Témiscouata en vertu de son *Fonds de développement du territoire* (FDT), via la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, volets local et régional*, pour l'acquisition et l'installation d'une signalisation adéquate sur les routes d'accès et sur le territoire de la Municipalité dans le but de promouvoir son image de marque;

**ATTENDU QUE** le ou vers le 4 juillet 2019 une convention à l'octroi de cette aide financière a été signée entre la MRC de Témiscouata et la Municipalité;

**ATTENDU QU'** une disposition de ladite convention prévoit qu'elle est d'une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature, période pendant laquelle le projet devra être réalisé;

**ATTENDU QUE** la MRC de Témiscouata, par l'entremise de son *Fonds de développement du territoire* (FDT), alloue à la Municipalité une somme maximale de 19 840,00 \$ pour la réalisation de son projet;

**ATTENDU QUE** la MRC de Témiscouata a versé, le ou vers le 31 juillet 2019, une première contribution financière au montant de 14 880,00 \$ pour la réalisation de ce projet;

**ATTENDU QUE** des engagements financiers par voie de soumissions acceptées ont été effectués en 2019 avec les entreprises *Gagnon Image* et *Conception GB* pour une somme totale de de 23 180,00 \$, taxes exclues, pour la réalisation du projet de signalisation de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** les mesures sanitaires imposées par la santé publique, en lien avec la pandémie de la COVID-19, a obligé les entreprises sus-

mentionnées à fermer temporairement leurs portes et/ou à grandement diminuer leurs activités depuis le printemps 2020;

**ATTENDU QUE** ces entreprises reprennent progressivement leurs activités normales et accusent un retard dans la réalisation des projets qu'ils ont contractés, dont celui de la Municipalité;

**ATTENDU QU'**il est à prévoir que le projet de signalisation de la Municipalité ne pourra être finalisé avant la fin du printemps 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la Municipalité demande à la MRC de Témiscouata de reporter à 2021 son aide financière accordée par son *Fonds de développement du territoire* (FDT) dans le cadre De son projet de signalisation sur son territoire;

**QUE** la Municipalité puisse réutiliser, en 2021, l'aide financière ainsi reportée dans le cadre de la phase 2 du projet.

**2020-12-146 MONTANT APPLICABLE PORTÉ AU FONDS CUMULÉ RÉSERVÉ AUX SINISTRES MAJEURS POUVANT SURVENIR DANS NOTRE MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2021**

**ATTENDU QUE** les élus municipaux sont tenus de fournir et d'autoriser les ressources financières et autres moyens nécessaires pour l'instauration d'une sécurité civile efficace et assurez une intervention coordonnée en matière de sécurité civile pour faire face aux menaces et aux sinistres majeurs réels qui pourraient survenir dans la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QU'**un montant de 3 060 \$ pour l'année 2021, représentant 10 \$ per capita de la population de Saint-Athanase selon les dernières données disponibles retrouvées dans le décret 1214-2019 adopté le 11 décembre 2019.

**2020-12-147 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES POUR SERVICES JURIDIQUES EN DROIT MUNICIPAL ET EN DROIT DU TRAVAIL**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu deux (2) offres de services pour services juridiques en droit municipal et en droit du travail dans la gestion des affaires courantes de la municipalité;

**ATTENDU QUE** les offres de services ont été proposées par les firmes d'avocats CS Castonguay, Société d'avocats et et DHC Avocats;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de ces offres de services et après analyse :

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal accepte, pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'offre de services de consultations juridiques « Première ligne » de CS Castonguay, Société d'avocats, tel que décrit dans ladite offre datée du 30 novembre 2020 et déposée dans les archives de la municipalité.

**2020-12-148    RENOUVELLEMENT 2021 POUR LE CONTRAT  
D'ENTRETIEN    ET    DE    SOUTIEN    DES  
APPLICATIONS PG SYSTÈMES**

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers:

**QUE** soit renouvelé le contrat d'entretien et de soutien des applications P.G. Solutions, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, au montant de sept mille cent soixante-cinq dollars et vingt-cinq sous (7 165,25 \$), taxes incluses.

**2020-12-149    COTISATION ANNUELLE 2021-2022 AU RÉSEAU  
BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la municipalité adhère de nouveau, pour les années 2021 et 2022, au réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent;

**QUE** la contribution municipale pour l'année comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022 s'élève à la somme de mille huit cent vingt-neuf dollars et quarante-huit sous (1 829.48 \$) taxes incluses qui se détaille de la façon suivante :

| <b>FACTURE ANNUELLE – RÉSEAU<br/>BIBLIO</b> | <b>2020-2021</b> |         | <b>2021-2022</b> |                    |
|---|------------------|---------|------------------|--------------------|
| <b>Citoyens</b>                             | 304              |         | 306              |                    |
| Contribution municipale – Taux              | 4,75 \$          | 4,75 \$ | 4,75 \$          | 1 453.50 \$        |
| TPS   |                  |         |                  | 72.68 \$           |
| TVQ   |                  |         |                  | 144.98 \$          |
| <b>TOTAL :</b>                              |                  |         |                  | <b>1 671.16 \$</b> |
|   |                  |         |                  |                    |
| <b>LICENCE SYMPHONY</b>                     | <b>2020-2021</b> |         | <b>2021-2022</b> |                    |
| <b>Habitants</b>                            | 304              |         | 306              |                    |
| Taux  | 0,45 \$          | 0,45 \$ | 0,45 \$          | 137.70 \$          |
| TPS   |                  |         |                  | 6.88 \$            |
| TVQ   |                  |         |                  | 13.74 \$           |
| <b>TOTAL :</b>                              |                  |         |                  | <b>158.32 \$</b>   |

**2020-12-150 UTILISATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil autorise les vérificateurs comptables à utiliser, au 31 décembre 2020, toute somme jugée nécessaire dans le poste 55 99100 000 attribué au surplus accumulé non affecté pour combler, si applicable, tout déficit budgétaire de la municipalité pour l'année financière 2020.

**2020-12-151 ENGAGEMENT DU PERSONNEL POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE ET TARIFICATION POUR LA SAISON 2020-2021**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** Madame Johanne Labrecque soit nommée au poste de préposée à l'entretien de la patinoire pour la saison 2020-2021;

**QUE** Madame Labrecque occupe ce poste pour une durée maximale de douze (12) semaines, avec la possibilité d'une (1) semaine additionnelle, et sera d'une durée variable selon les conditions climatiques permettant l'utilisation de la patinoire;

**QUE** l'emploi débutera au début et se terminera à la fin de la saison hivernale, selon que les conditions climatiques et de glace permettent une utilisation sécuritaire de la patinoire;

**QUE** la rémunération hebdomadaire maximale versée pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2019-2020 est de 750 \$ par semaine ;

**QUE** la préposée à l'entretien de la patinoire, Madame Johanne Labrecque, travaille sous la seule autorité de la direction générale de la municipalité;

**QUE** le conseil autorise la direction générale de la municipalité à acheter divers équipements sportifs pour les activités de la patinoire;

**QUE** le conseil autorise la direction générale de la municipalité à déposer une demande de subvention auprès de l'organisme *Kino Québec* dans le cadre de son Programme de soutien financier en loisir actif / Volet plaisirs d'hiver, si ce programme est reconduit pour la saison 2020 et 2021;

**QUE** les tarifs pour l'utilisation de la patinoire pour la saison 2020-2021 sont les suivants :

- Famille : 30 \$
- Adulte : 20 \$
- Étudiant : 15 \$
- À la journée : 2 \$

**2020-12-152 RESPONSABLE DU DÉNEIGEMENT DE LA TOITURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LA SAISON 2020-2021**

**ATTENDU QUE** les élus municipaux sont tenus de fournir et autoriser les ressources financières et autres moyens nécessaires pour l'instauration d'une sécurité civile efficace et assurer une intervention coordonnée en matière de sécurité civile pour faire face aux menaces et aux sinistres majeurs réels qui pourraient survenir;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont opté pour un déneigement préventif du Centre communautaire suite aux recommandations de la firme Actuel Conseil inc. concernant l'état du bâtiment;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la municipalité engage, sur demande, l'entreprise *Déneigement de toiture* de Pohénégamook, propriété de Monsieur Jeanvyé Gagnon, pour effectuer le déneigement du toit du Centre communautaire;

**2020-12-153 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL /  
VACANCES DES FÊTES 2020-2021**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le bureau municipal soit fermé pour la période des Fêtes 2020-2021 du 21 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclusivement.

**2020-12-154 REDDITION DE COMPTE 2020 POUR LE  
PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU  
RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAVLERL)**

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports a versé une compensation de 201 987 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale / Volet entretien des routes locales (PAVLERL) pour l'année civile 2020;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** l'auditeur externe mandaté par la Municipalité pour l'audit de ses états financiers consolidés fera rapport, dans la présentation des états financiers de la Municipalité pour l'année 2020, du solde des dépenses effectuées dans le cadre de ce programme.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité prend acte que l'auditeur externe mandaté par celle-ci pour l'audit de ses états financiers consolidés fera rapport, dans la présentation des états financiers de la Municipalité pour l'année 2020, du solde des dépenses effectuées dans le cadre de ce programme.

**2020-12-155 DEMANDE DE COMPENSATION FINANCIÈRE  
POUR LES CHEMINS À DOUBLE VOCATION  
SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

**ATTENDU QUE** les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

**ATTENDU QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-Athanase, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

**ATTENDU QUE** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

**ATTENDU QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2020 en cours.

| <b>NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS</b> | <b>LONGEUR À COMPENSER (KM)</b> | <b>RESSOURCE TRANSPORTÉE</b>  | <b>NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE</b> |
|---|---------------------------------|---|--|
| Route de Picard (nord et sud)           | 10,33                           | Tout le bois (billots et copeaux) provenant des opérations forestières sur le territoire de la municipalité | 1 271                                      |
| Chemin des Peupliers (est et ouest)     | 3,2                             | Ibid  | 525  |

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la municipalité de Saint-Athanase demande au Ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 13,53 km pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

**2020-12-156 APPROBATION DES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX DE VOIRIE MUNICIPALE 2020 / PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAV)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Athanase a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Monsieur Claude Patry, conseiller, appuyée par le conseiller Monsieur Denis Patry, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Athanase approuve les dépenses d'un montant de 15 573.74 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

## **RAPPORT DES ÉLUS**

Monsieur André St-Pierre, maire, fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle il a participé au cours du dernier mois.

- *Le 12 novembre 2020, réunion de la CODET. Remplacement de l'agent de développement – Madame Danielle Bard a été embauchée. Tous les administrateurs reconduits jusqu'en avril 2021.*

## **DIVERS**

Aucun sujet à discuter.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil.

- Cinq citoyens étaient présents dans l'assistance et ont été satisfaits des réponses reçues.

Les thèmes suivants ont été abordés.

1. Déneigement de la toiture
2. Projet signalisation
3. Arrérages de taxes
4. Route de Picard – Identifier la MRC de Témiscouata
5. Félicitations – Incitatifs programmes d'aide financière

## **CLÔTURE**

A 20 h 25 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....  
M. André St-Pierre, maire

.....  
M. Marc Leblanc, LL.B  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*